

Transport

- Opercule en place (ou mieux bouchon)
- Aucun accessoire relié à la robinetterie
- Bouteille arrimée dans le véhicule, le plus près du sol, de préférence contre les sièges avant ou arrière (en cas de choc).
- Robinetterie éloignée de parties dures ou saillantes
- Véhicule ventilé ou ouvert (mélanges sur-ox !)
- Prévenir son assurance du transport de bouteilles de plongée dans son véhicule

- Rôle du TIV
- Conseils d'utilisation
- Éviter la corrosion
- Cadre réglementaire
- Manipulations
- **Transport**
- Stockage